

tention d'étendre les services de prêt offerts par la B.E.I., elle n'offrira une aide financière, comme cette dernière, que lorsque les entreprises ne seront pas en mesure d'emprunter du secteur privé à des termes et conditions favorables.

Ses services de gestion et autres services de consultation s'ajouteront à ceux offerts par le secteur privé.

Ingenieurs canadiens en Pologne

La firme H.A. Simons (international) Ltd., de Vancouver, a signé avec le Gouvernement de la Pologne un contrat de \$50 millions en vertu duquel elle fournira à ce pays des services d'ingénieurs-conseils.

M. Gillespie a déclaré que H.A. Simons avait obtenu ce contrat, qui a trait à la création d'un complexe de pulpe et de papier de \$700 millions à Kwidzyn, sur la Vistule, après avoir triomphé de la concurrence de trois consortiums européens. C'est la première fois que des intérêts occidentaux se voient accorder un tel contrat par la Pologne.

Il s'agit en outre du plus important contrat jamais accordé à des Canadiens par la Pologne ou par tout autre pays d'Europe de l'Est, si l'on excepte les ventes de grains.

"Le Canada a réussi une belle percée," a déclaré M. Gillespie. "Elle témoigne de l'excellence des ingénieurs-conseils canadiens et constitue un tremplin pour des ventes d'équipement et de machinerie de fabrication canadienne d'une valeur pouvant atteindre \$500 millions d'ici le parachèvement du complexe en 1980."

En septembre 1973, la Pologne s'était pour la première fois montrée intéressée à la technologie canadienne lorsque le ministre Polonais des Forêts et des Produits du bois était venu au Canada à l'invitation de M. Gillespie. Neuf mois avaient suffi à la société Simons pour présenter sa proposition, mais fin 1974, elle semblait avoir perdu tout espoir de décrocher le contrat.

Cependant, les représentants de la société et du gouvernement persévèrent, et à la suite d'une mission commerciale en Europe de l'Est parrainée par le Ministère en juin dernier, on mit au point les derniers détails qui devaient amener la signature du contrat.

La construction de l'usine doit débiter vers la fin de l'année et le contrat d'ingénierie fournira aux employés de la société Simons 200,000 hommes-jours de travail. Bien que les contrats d'équipement doivent être accordés en tenant compte des facteurs prix, accomplissement et livraison, M. Gillespie s'est dit confiant que les sociétés canadiennes pourraient soumissionner et obtenir jusqu'à \$450 millions de contrats.

Commerce Canada - Pologne

Pour bien souligner l'importance du contrat et de ses éventuelles répercussions, le ministre a fait observer que l'an passé, les exportations canadiennes vers la Pologne s'étaient élevées à \$85 millions et avaient consisté surtout en ventes de grains. En juin 1975, elles s'élevaient à \$44 millions et consistaient encore largement en ventes de grains.

En 1974, les exportations polonaises au Canada se sont montées à \$43.9 millions; elles comprenaient surtout des produits finis et semi-finis. Fin juin 1975, elles s'élevaient à \$24.6 millions.

Environ 30% des employés de la société Simons se rendront en Pologne travailler au projet et des techniciens polonais se rendront de temps en temps au Canada.

Au cours des 15 dernières années, plus de 50% du chiffre d'affaires de Simons s'est fait à l'étranger: moulins à papier, centrales, mines, aménagement de villes, etc. Depuis 20 ans, la société a participé à des projets dont le coût de réalisation peut être estimé à \$3 milliards en Nouvelle-Zélande, Argentine, en Suède, au Pakistan, et en de multiples endroits aux États-Unis et au Canada.

La démographie à l'aide des programmes de développement

Les pays de l'Afrique francophone au sud du Sahara ont reconnu que le facteur population devait occuper une place importante dans la planification sociale et économique. Aussi ont-ils tenté au cours des dernières années certains efforts pour combler les lacunes qui existent dans les statistiques de base, surtout celles qui ont trait aux régions rurales où habite près de 90 pour cent de la population.

Le Cameroun, le Gabon, la République Centrafricaine et la République Populaire du Congo, États membres de l'Union Douanière des États de l'Afrique Centrale (UDEAC) considèrent que seule la connaissance permanente de la dynamique de la population peut leur permettre d'intégrer le facteur population dans leurs programmes de développement. A cet effet, en 1970, les statisticiens de l'UDEAC ont mis en oeuvre un projet-pilote d'observation permanente dans les zones rurales. Cette étude concertée des composantes de la dynamique de la population utilisait les enquêtes à passages répétés et s'appuyait sur la formation de démographes africains. Une subvention du CRDI (Centre de recherches pour le développement international), en 1973 a permis aux États de réaliser le dernier passage de leurs enquêtes respectives et d'organiser un séminaire de synthèse.

Le colloque qui s'est tenu à Libreville en décembre 1974 a mis en évidence le demi-succès des expériences réalisées à l'intérieur de ce programme. Sans fournir de solutions définitives, le colloque a néanmoins permis aux chercheurs de tirer des conclusions et de préparer le terrain pour l'adoption d'une stratégie à long terme. Celle-ci, tout en utilisant les enquêtes à passages répétés, serait fondée sur l'amélioration des systèmes d'état civil en place plutôt que sur l'établissement de nouveaux systèmes.

Jusqu'alors aucune étude systématique n'avait cependant été entreprise afin d'identifier les éléments clés faisant obstacle au bon fonctionnement de l'état civil et de proposer des lignes d'action favorables à son amélioration. En 1974 le Service Statistique de l'Organisation commune africaine et mauricienne (OCAM) a lancé et a complété une telle étude.

A la suite du travail accompli par les techniciens de l'OCAM, le Service Statistique a publié un document qui décrit en détail et compare l'organisation et le fonctionnement de l'état civil dans 13 pays francophones au sud du Sahara, membres de l'UDEAC. De plus, ce document énumère de nombreux obstacles au fonctionnement de l'état civil qui se rattachent, soit à l'appareil administratif et au personnel employé pour la collecte des données, soit aux circuits de transmission, soit enfin à la motivation insuffisante de la population.